

En combinant la Série Idéal 100/100 de la Standard Life avec un Fonds de dépôts à terme Idéal d'une durée de 5 ans¹ (un placement garanti), vous pouvez profiter de la croissance du marché tout en assurant la protection optimale de votre capital. Cette stratégie attrayante peut offrir une garantie de 130 % à l'échéance de 15 ans². C'est ce que nous appelons le Majorateur de garantie.

¹ Pour appuyer cette stratégie, le Fonds de dépôts à terme Idéal doit être d'une durée de 15 ans. Il est possible d'utiliser un dépôt à terme de 5 ans, en supposant deux renouvellements consécutifs pour une durée totale de 15 ans. Les taux d'intérêts lors des renouvellements peuvent être différents de ceux illustrés car ils reflèteront les taux des Fonds de dépôts à terme Idéal en vigueur au moment du renouvellement.

² Le fonctionnement de cette stratégie exige que vous établissiez la date d'échéance de la série à compter de 15 ans après le versement de la prime initiale. Il suppose aussi que le rentier est âgé de moins de 80 ans au moment du premier versement de prime afin d'obtenir une garantie au décès de 100 % (75 % si âgé de 80 ans ou plus). Les rendements indiqués ne sont fournis qu'à titre d'exemple et ils varieront. Le taux des Fonds de dépôts à terme Idéal pourrait être différent au moment de l'achat. Sous réserve des garanties prévues en cas de décès et à l'échéance, toute partie de la prime ou toute autre somme affectée à un Fonds distinct Idéal est investie aux risques du titulaire de contrat, et sa valeur peut augmenter ou diminuer selon les fluctuations de la valeur marchande de l'actif dudit Fonds distinct Idéal – Série Signature.

³ Le taux indiqué peut ne pas correspondre au taux réel d'un fonds de dépôts à terme de 5 ans. Pour connaître nos taux actuels, informez-vous auprès de votre conseiller.

* D'après le rendement antérieur d'un portefeuille modéré pour la période de janvier 1995 à décembre 2010. Les résultats réels varieront.

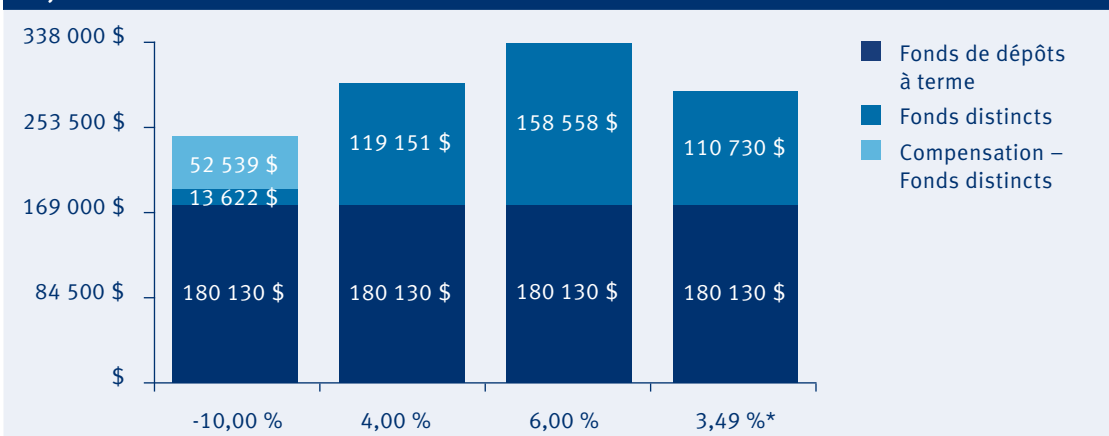
Avec le **Majorateur de garantie**, vous pourrez obtenir 130 % de votre placement initial à l'échéance de 15 ans – quel que soit le comportement des marchés.

Voyons comment cela fonctionne :

Montant du placement	200 000 \$
Taux – Fonds de dépôts à terme de 15 ans ¹	2,00 % ³
Fonds distincts : Garantie à l'échéance de 15 ans	100 %
Majorateur de garantie cible lié au portefeuille	130 %

Combinaison de placements	Répartition initiale	Placement initial	Garantie à l'échéance après 15 ans
Fonds distincts	33,08 %	66 161 \$	66 161 \$
Fonds de dépôts à terme	66,92 %	133 839 \$	180 130 \$
Total	100 %	200 000 \$	246 291 \$

Projections sur 15 ans



Le Majorateur de garantie offre les avantages suivants :

- ▶ Potentiel de croissance des placements en actions
- ▶ Remboursement possible de 130 % de votre placement initial à l'échéance de 15 ans
- ▶ Possibilités de fractionnement du revenu de retraite après 65 ans grâce aux Fonds de dépôts à terme Idéal

⁴ Si le rentier est âgé de 80 ans ou plus au moment du versement de la prime initiale, la garantie au décès sera de 75 %.

⁵ Les revalorisations de la base de calcul de la garantie au décès ont lieu jusqu'à l'âge de 70 ans du rentier. Une dernière revalorisation peut avoir lieu à la date anniversaire de la série suivant le 70e anniversaire du rentier.

⁶ Le fonctionnement de cette stratégie exige que vous établissiez la date d'échéance de la série à compter de 15 ans après le versement de la prime initiale. Il suppose aussi que le rentier est âgé de moins de 80 ans au moment du premier versement de prime afin d'obtenir une garantie au décès de 100 % (75 % si âgé de 80 ans ou plus). Les rendements indiqués ne sont fournis qu'à titre d'exemple et ils varieront. Le taux des Fonds de dépôts à terme Idéal pourrait être différent au moment de l'achat. Sous réserve des garanties prévues en cas de décès et à l'échéance, toute partie de la prime ou toute autre somme affectée à un Fonds distinct Idéal est investie aux risques du titulaire de contrat, et sa valeur peut augmenter ou diminuer selon les fluctuations de la valeur marchande de l'actif dudit Fonds distinct Idéal – Série Signature.

⁷ Pour appuyer cette stratégie, le Fonds de dépôts à terme Idéal doit être d'une durée de 15 ans. Il est possible d'utiliser un dépôt à terme de 5 ans, en supposant deux renouvellements consécutifs pour une durée totale de 15 ans. Les taux d'intérêts lors des renouvellements peuvent être différents de ceux illustrés car ils reflèteront les taux des Fonds de dépôt à terme Idéal en vigueur au moment du renouvellement.

Fonds distincts Idéal Série Idéal 100/100

- ▶ Garanties à l'échéance (100 %) et au décès (100 %)⁴
- ▶ **Revalorisation automatique de la base de calcul de la garantie au décès** tous les 3 ans⁵
- ▶ Frais de gestion concurrentiels
- ▶ Éventail de plus de 50 fonds
- ▶ Gestionnaires d'investissements/de portefeuille : Investissements Standard Life, Fidelity Investments, Placements Franklin Templeton, Invesco Trimark, Investissements Russell, Fonds Dynamique, Fonds ISR Meritas
- ▶ Service **Sigma Assistel** : accès téléphonique 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à de l'information et du soutien autreque financier

Fonds de dépôts à terme Idéal

- ▶ Taux d'intérêt compétitifs
- ▶ Fonds de dépôts à terme rachetables
- ▶ Procure une source de revenu prévisible, protège le capital et constitue un placement liquide
- ▶ Possibilités d'économiser de l'impôt et de conserver les prestations de l'État grâce au revenu de retraite admissible et au fractionnement du revenu de retraite

Composantes du Majorateur de garantie :

- ▶ **La composante Fonds distincts** offre la croissance potentielle des marchés ainsi qu'une garantie de base sur les primes que vous y affectez (100 % à l'échéance)⁶.
- ▶ **La composante Fonds de dépôts à terme** rehausse la garantie du Fonds distinct en ajoutant une protection accrue qui garantit le capital initial que vous affectez à cette stratégie. Les Fonds de dépôts à terme Idéal prévoient un taux d'intérêt garanti durant la période de 5 ans⁷ ainsi que le remboursement intégral de votre capital à l'échéance.



Demandez à votre conseiller de vous aider à déterminer si la stratégie de Majorateur de garantie vous convient.



Pour de plus amples renseignements, visitez la page des solutions individuelles de placement du site www.standardlife.ca.

Les Fonds distincts Idéal – Série Signature et les Fonds de dépôts à terme Idéal sont offerts dans le cadre des régimes d'épargne et de revenu de retraite de la Standard Life, qui sont des produits d'assurance. Vous trouverez une description des principales caractéristiques des Fonds distincts Idéal – Série Signature de la Standard Life dans la Notice explicative et le Contrat. En cas de divergence, la Notice explicative et le Contrat auront préséance.

Sous réserve des garanties prévues en cas de décès et à l'échéance, toute partie de la prime ou toute autre somme affectée à un Fonds distinct Idéal – Série Signature est investie aux risques du titulaire de contrat, et sa valeur peut augmenter ou diminuer selon les fluctuations de la valeur marchande de l'actif dudit Fonds distinct Idéal – Série Signature.

La présente publication vise uniquement à offrir de l'information générale. Les renseignements qu'elle contient ne devraient pas être interprétés comme des conseils de nature juridique, comptable ou fiscale, ni comme des conseils personnalisés en matière de placements. Les titulaires de contrats devraient consulter un conseiller spécialisé à propos de leur situation personnelle et de toute question particulière reliée aux placements. Des mesures raisonnables ont été prises en vue d'assurer la fiabilité de la présente information en date de novembre 2011, mais la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada ne se porte aucunement garante de l'exactitude de cette information et elle ne saurait être tenue responsable de sa fiabilité.

www.standardlife.ca

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada

F6798A 11-2011 PDF seulement ©2011 Standard Life

02/02